

La formation et la mise à l'emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes – les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)

Fiche 1.6 : Portage salarial permettant à des associations ou communes de petite taille de recruter des contrats aidés (entre 8h et 20h) et d'engager des publics en difficulté (allocataires du RSA) dans des parcours professionnels
(domaine du sport, de l'animation/périscolaire/agriculture)

Type d'intervention : Social Professionnel

	Etat	Département	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3
Description	<p>Il s'agit de mettre en œuvre une organisation permettant à une structure (association ou Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) de prendre en charge les contrats de travail et l'ensemble des missions s'y rattachant pour le compte d'associations ou de communes ayant de faibles moyens financiers et RH.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Cette structure pivot assure la partie RH tout au long du contrat ♦ L'équipe de conseillers emploi du CD67 prospecte les associations et les communes ♦ les conseillers techniques d'insertion, les opérateurs professionnels et les travailleurs sociaux orientent vers les conseillers emploi les allocataires du RSA en capacité de prendre un poste en CAE (20h ou modulable) ♦ l'équipe de conseillers emploi du CD67 assure le tutorat durant le contrat 				
Objectifs	<p>L'objectif de cette action est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démultiplier les capacités de recrutements d'allocataires du RSA dans les domaines du sport, de l'animation/périscolaire/agriculture/autre en créant de nouveaux emplois à partir d'engagements bénévoles. - Permettre à des associations et/ou communes de petite taille / petit budget d'accéder à des contrats CUI-CAE à 20h/semaine ou modulables (8 à 16h00) en déléguant la partie administrative/RH de la gestion du personnel (déclarations, contrat de travail, paie, formation, évaluation...) - Constituer un maillage associatif/communal ou départemental autour d'actions permettant une reprise d'activité professionnelle pour des allocataires du RSA et engager des parcours solides d'intégration et de formation d'allocataires du RSA <p>L'objectif est de 90 contrats en 2017, 150 contrats en 2018 et 150 contrats en 2019 pour trois actions menées sur le département</p>				
Public cible	Allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en situation de proximité de l'emploi				
Territoire couvert	Département du Bas-Rhin (dont une action sur le territoire de Saverne)				
Pilote et partenaires	Directe (dérogation CAE modulable)	CD67 Pilote et financeur à travers le FSE	Associations assurant le portage salarial pour le compte d'autres associations ou communes de petite taille	Associations	Communes
Financements	Contrats aidés FAPI	Contrats aidés FSE		Part patronale des CAE/CAE modulables	Part patronale des CAE/CAE modulables
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'allocataires du RSA intégrées dans les actions - Nombre d'allocataires du RSA en poste (aidé ou non) à la fin de l'action (stade 1 de l'évaluation) et à 6 mois (stade 2 de l'évaluation) 				

Financement pour 3 actions départementales : 60 000 € X 3 soit 180 000 € (dont 90 000 € part via le FSE du CD67, 30 000 € via les structures, et 60 000 € via le FAPI).